



Cours du soir

Du 10 janvier au 13 juin 2023
Les mardis de 18h à 20h30

Tarifs :

- Gratuit pour les doctorants UJM, EMSE et ENISE
 - 470€ à titre individuel
 - 820€ si prise en charge par un tiers (Pôle Emploi, employeur)

CILEC – CENTRE INTERNATIONAL DE LANGUE ET CIVILISATION
Université Jean Monnet - Direction de l'International
21 rue Denis Papin, 42023 Saint-Étienne Cedex 2
Tél.: 04 77 43 79 73
cilec@univ-st-etienne.fr
<https://cilec.univ-st-etienne.fr>



@pagecilec



@cilec_ujm

La formation

50h de formation

Cours de français général en présentiel, le mardi de 18h à 20h30

Le CILEC propose un cours du soir de français général dont l'objectif est de communiquer à l'oral et à l'écrit de façon pertinente dans le cadre de situations de la vie quotidienne et professionnelle.



Public cible

Étudiant ou salarié, résidant en France, de niveau débutant et intermédiaire.



Dates de formation 2023

Du 13 décembre 2022 au 3 janvier 2023 : test en ligne

| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin |
|------------------------|-------------|---------|----------|--------|---------|
| 10 janvier (test oral) | 1er février | 7 mars | 4 avril | 2 mai | 6 juin |
| 17 janvier | 7 février | 14 mars | 25 avril | 9 mai | 13 juin |
| 24 janvier | 21 février | 21 mars | | 16 mai | |
| | 28 février | 28 mars | | 23 mai | |
| | | | | 30 mai | |



Modalités d'inscription et de paiement

1. Vous êtes doctorants UJM, ENISE ou de l'École des Mines

Vous devez vous inscrire sur le logiciel SECODOC entre novembre et le 13 décembre 2022. Pour toute question, contacter la coordination doctorale fadoua.lafdil@univ-st-etienne.fr

2. Vous financez votre formation à titre individuel

Demander la fiche d'inscription individuelle et retourné la signée, avant le 13 décembre 2022, à cilec@univ-st-etienne.fr

3. Vous demandez le financement à votre employeur ou au Pôle Emploi

Demander la fiche d'inscription FC financée 2022-23 et la retourner complétée à cilec@univ-st-etienne.fr avant le 25 novembre 2022. Un test en ligne vous sera envoyé et un entretien oral vous sera proposé. Un devis ou une convention sera ensuite transmis à votre employeur ou au Pôle Emploi.